



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de Londinières n°2026\_016

L'an deux mille vingt-six, le **28 Avril** à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Sainte Agathe d'Aliermont.

Sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Objet : CFU 2025 Budget 481 Maison de santé

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 31

Absents :

Absents excusés : 2

Pouvoirs :2  
Votants :33  
  
Pour :33  
Contre :  
Abstention :

Secrétaire de séance :

M. Martial Pépin

BAILLEUL-NEUVILLE	Mme LAFORETS Catherine
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN Maryse
BURES-EN-BRAY	M. LÉVÊQUE Jacky Abs donne pourvoir à M Carment, M. CARMENT Pascal
CLAIS	M. LEBORGNE Vincent, Mme CAMENISCH Sabine
CROIXDALLE	M. MARTEL Jean-Paul, M. FOURAY Michael
FRÉAUVILLE	M. MARTEL Christian
FRESNOY-FOLNY	M. CARPENTIER Laurent, Mme TAILLEUX, M. DUPUIS François, Mme LAFOLIE Nicolle
GRANDCOURT	M. JACOB Patrice, M. CARBONNIER Romain
LONDIINIÈRES	Mme BILOQUET Armelle, M. DOUVILLE Dominique, Mme MARTEL Régine, M. RIMBERT Matthieu, Mme MAINNEMARRE Florine, M BRETON Gauthier, M FOUCOUT Marc
OSMOY-SAINT-VALERY	M. LECAVELIER Mickael, Mme PIQUET Ludivine
PREUSEVILLE	M. VASSARD Hervé
PUISENVAL	M. DELESTRÉES David
SAINTE-AGATHE D'ALIERMONT	M. PEPIN Martial, M. MOREL Jean-Marc
SAINT PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER Bénédicte
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE Bruno, Mme DESBUREAU Régine Abs donne pourvoir à M. Grandsire.
WANCHY-CAPVAL	M. TAFFIN Guy, Mme PLAIDEAU Delphine

Délibération transmise en Sous-Préfecture et ayant fait l'objet des formalités de publicité – certifiée exécutoire, la Présidente

L'assemblée délibérante, réuni sous la présidence de Mme Maryse Lermchain, vote le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

**Compte Financier Unique**  
**Budget 48 001 Maison Médicale**

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	<b>1 532 994,49</b>
	Réalisé :	<b>513 271,47</b>
	Reste à réaliser :	<b>1 006 280,06</b>
Recettes	Prévu :	<b>1 532 994,49</b>
	Réalisé :	<b>725 759,58</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	<b>129 846,00</b>
	Réalisé :	<b>83 332,00</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>129 846,00</b>
	Réalisé :	<b>137 841,12</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	<b>212 488,11</b>
Fonctionnement :	<b>54 509,12</b>
Résultat global :	<b>266 997,23</b>

Considérant que les résultats ci-dessus sont en tous points conforme avec la comptabilité tenue par la Trésorerie de Neufchâtel-en-Bray ;

Après en avoir délibéré, la Présidente n'ayant pas pris part au vote conformément au CGCT, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du Budget maison médicale,
- D'arrêter les comptes 2025 du Budget maison médicale, comme suit :
- En section d'investissement : 212°488,11 €
- En section de fonctionnement : 54°509,12 €
- De reprendre les résultats de clôture 2025 dans le budget 2026

Pour extrait conforme,  
 Présidente,  
 BILOQUET Armelle

